

délibération
N° 2023-06-13

Siège Social
6 allée de la Sucrierie
71100 CHALON SUR SAONE
Tél : 03.85.93.23.57

EFFECTIF LEGAL DU BUREAU : 6
PRESENTS A LA SEANCE : 6
NOMBRE DE VOTANTS : 6

REUNION DE BUREAU
SEANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 12h00, les membres composant le bureau du Syndicat mixte du Chalonnais se sont réunis en salle de réunion du Syndicat mixte du Chalonnais.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
Madame Brigitte BEAL
Monsieur Jean-François BORDET
Monsieur Daniel LERICHE
Monsieur Sébastien MARTIN
Monsieur Antonio PASCUAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude BECOUSSE

Ingénierie du CRTE du Chalonnais – demande de subvention au titre du FNADT

Vu la circulaire du 1^{er} Ministre en date du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la circulaire du 1^{er} Ministre en date du 4 janvier 2022, relative à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et sa compétence ayant trait à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de développement territoriaux ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Chalonnais signé le 5 juillet 2021 ;

Vu la délibération du comité syndical du 28 novembre 2022 approuvant la délégation d'attributions au Bureau ;

Vu la maquette financière 2023 du CRTE présentée lors du comité multipartenarial du 19 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de soutenir l'ingénierie spécifiquement mobilisée par le Syndicat mixte du Chalonnais pour l'animation du CRTE du Chalonnais ;

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le dossier « ingénierie du CRTE du Chalonnais » et son plan de financement, annexé à la présente ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du FNADT, pour l'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Chalonnais.
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout document dans ce cadre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 27/06/23
et publié, affiché ou notifié le 27/06/23

Réf AR : 071-200833553-20230627
2023 06 13-DE-1-1

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

Le Président,


M. Sébastien MARTIN



ANNEXE

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Frais de personnel (salaires et charges)	43 500	Etat : FNADT	15 410
Déplacements et frais divers (télécommunications, impression...)	700	Autofinancement	28 790
TOTAL TTC	44 200	TOTAL	44 200